



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports****Soixante-quatrième session**

Genève, 19-21 juin 2013

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**Collecte de données, évolution méthodologique
et harmonisation des statistiques des transports****Glossaire des statistiques des transports****Note du secrétariat****I. Mandat**

1. À sa soixante-troisième session, le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines sessions un point permanent relatif à des propositions de révision de définitions et à l'inclusion de nouvelles définitions dans le Glossaire (ECE/TRANS/WP.6/163, par. 12).

II. Proposition

2. Le secrétariat propose d'apporter les modifications suivantes au chapitre sur les voies navigables intérieures.

3. C.I-01 Voie navigable

Remplacer «*principalement de navires de mer*» par «*principalement de bateaux fluviomaritimes*».

4. C.I-02 Voie navigable intérieure

Sans objet dans la version française.

5. C.II.A-04 Bateau pouvant naviguer en zone fluviomaritime

Sans objet dans la version française.

6. C.II.A-09 Modifier comme suit:

«Automoteur

Embarcation destinée au transport de marchandises par voie navigable intérieure autre que les automoteurs-citernes.

Les chalands, barges ou chalands-barges n'ayant qu'un moteur auxiliaire doivent être considérés comme chalands, barges ~~ou chalands-barges~~ selon les cas. Le fait qu'un automoteur puisse être utilisé pour le remorquage ne change pas sa nature.»

7. C.II.A-10 Automoteur-pousueur

Sans objet dans la version française.

8. C.II.A-11 Chaland

Sans objet dans la version française.

9. C.II.A-13 Chaland-barge

Supprimer.

Si la barge n'est pas spécialement construite pour être remorquée (voir C.II.A-12) elle doit être considérée comme un chaland-barge bien que les deux embarcations puissent être poussées et remorquées.

10. C.II.A-14 Automoteur-citerne

Sans objet dans la version française.

11. C.II.A-15 Automoteur-pousueur-citerne

Sans objet dans la version française.

12. C.II.A-16 Chaland-citerne

Sans objet dans la version française.

13. C.II.A-18 Chaland-barge-citerne

Supprimer.

14. C.II.A-19 Autres embarcations de transport de marchandises

Sans objet dans la version française.

15. C.II.A-20 Modifier comme suit:

«Remorqueur

Bateau pourvu d'une force motrice développant au moins 37 kW et conçu ou aménagé pour la traction de ~~chalands~~ barges ou de radeaux, mais non pour le transport de marchandises.

Les remorqueurs portuaires et maritimes sont exclus.»

16. C.II.A-21 Modifier comme suit:

«Pousueur

Bateau pourvu d'une force motrice développant au moins 37 kW et conçu ou aménagé pour ~~le poussage de~~ pousser des barges, mais non pour le transport de marchandises.

Les pousseurs portuaires sont exclus.»

17. C.II.A-22 Remorqueur-pousseur
Supprimer.
18. C.IV-06 Modifier comme suit:
«Convoi de navigation intérieure
Un ou plusieurs bateaux de navigation intérieure non motorisés tractés ou poussés
par un ou plusieurs bateaux de navigation intérieure motorisés, y compris les formations à
couple.»
19. C.V-07 Transports fluvio-maritime
Sans objet dans la version française.
-